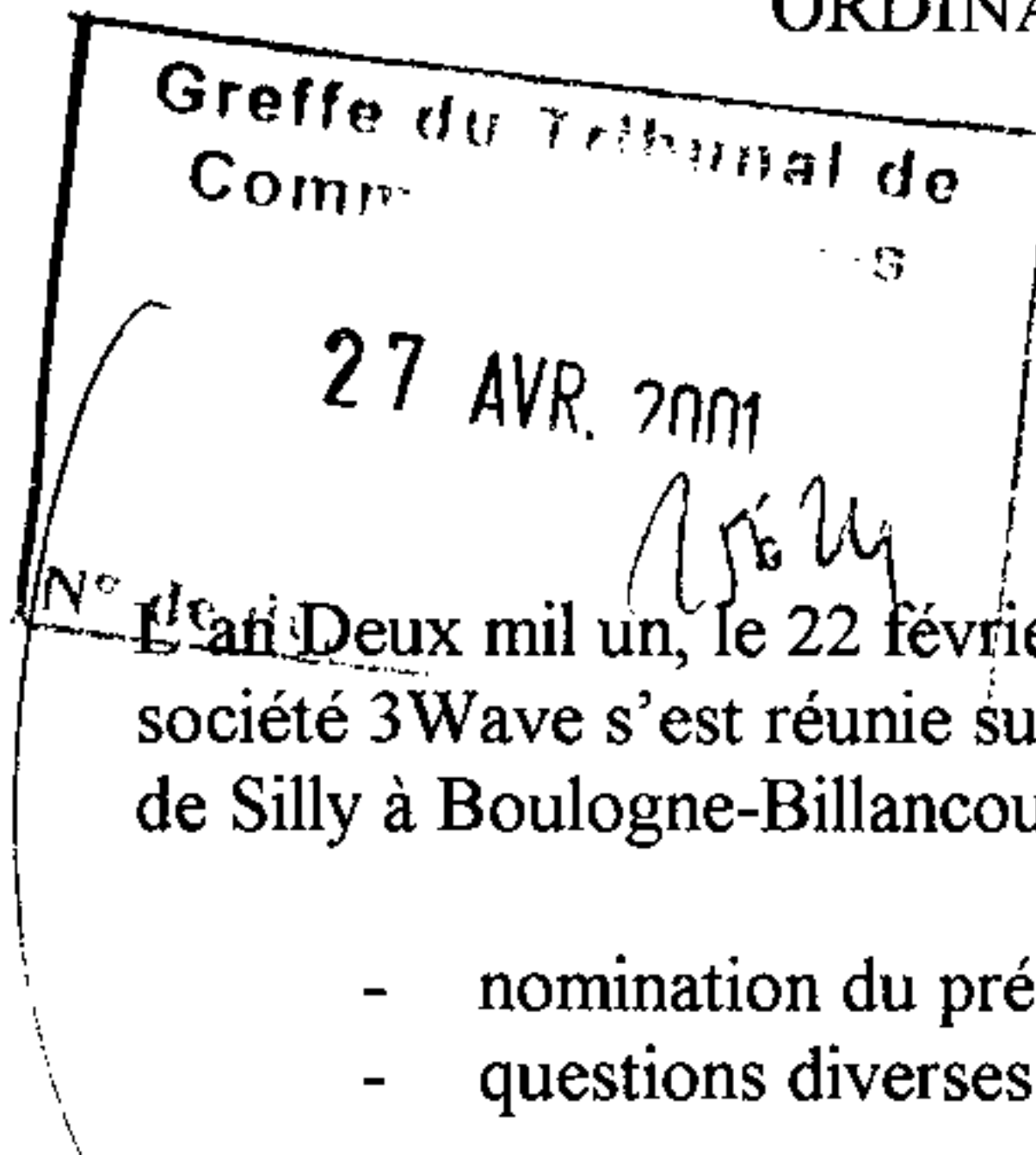


**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE 3WAVE**



N° 15624
L'an Deux mil un, le 22 février à 19 heures, l'assemblée générale des actionnaires de la société 3Wave s'est réunie sur convocation de son président dans les bureaux de TVRS, 2 rue de Silly à Boulogne-Billancourt, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du président
- questions diverses

Une feuille de présence a été établie et signée par les participants. Elle est jointe en annexe au présent procès-verbal. Les personnes présents représentaient au total, 3980 parts sociales sur les 4000 composant le capital de la société, soit plus des deux tiers des droits de vote.

L'assemblée peut donc valablement délibérer. Conformément aux statuts, le président de 3wave assure la présidence de l'assemblée.

Nomination du président

Le président rappelle que, suite à sa nomination comme membre du conseil supérieur de l'audiovisuel, il doit renoncer, en application de la loi, à tout mandat, à toute fonction et à tout intérêt dans les entreprises du secteur de l'audiovisuel et du secteur des télécommunications. La première étape de ce processus consiste à nommer un nouveau président de 3Wave.

L'associé personne morale PLFC &Co propose alors à l'assemblée de nommer M.Xavier GOUYOU BEAUCHAMPS comme président de 3Wave en remplacement de M. Philippe LEVRIER démissionnaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Celui-ci déclare accepter cette fonction, en précisant que cette acceptation vaut pour la période de lancement des activités et de mise en place des financements initiaux et qu'il n'a pas vocation à rester le président opérationnel de cette société sur le long terme.

Il est convenu que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Thur
[Signature]

Questions diverses

Le président informe l'assemblée que la fonction de président de 3wave est incompatible avec celle de président ou de membre du conseil de surveillance de 3Wave ; il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre et d'un nouveau président du conseil de surveillance afin que ce conseil soit constitué conformément aux statuts qui prévoient un minimum de deux membres.

L'associé personne morale PLFC &Co propose à l'assemblée générale la nomination de M. Jacques PETIT en qualité de président du conseil de surveillance et de M. François CHAVALDRET en qualité de membre de ce conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Les intéressés déclarent accepter ces fonctions.

Aucune autre question n'étant soulevée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président



Un membre du Conseil de surveillance

